

Département de
Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PLU

PLANNING LOCAL
URBANISME
COMMUNAL

Document approuvé

Commune de
BUSSY-LE-REPOS
**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

4.2 Document graphique

Sud de la commune
au 1/5000 ème

Pièce n°4.3.2.2

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/09/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Avenue Jules Verne - 70200 Yverdon
Tél : 03 84 74 44 77 Fax : 03 84 74 33 89
info@iad250nergie.fr

Agence de Bourgogne
100 100 81 81 33 33 33

info@iad250nergie.fr

- ZONES URBAINES :**
UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit
UR : Zone du domaine autoroutier
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UC : Zone urbaine liée à un domaine privé
UCD : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay
UCS : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCS1 : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCS2 : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- ZONES A URBANISER :**
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1ALU : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AU : Zone de réserve foncière
- ZONES NATURELLES :**
N : Zone naturelle
N1 : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
N2 : Secteur de la zone N à vocation de jardins
N3 : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
N4 : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs
- ZONES AGRICOLES :**
A : Zone agricole
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

- Zone soumise à OAP
Risques naturels

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)
Ruisselement (sources : commune, DDT)
Cavités (source : BRGM, IGN)
Zones et milieux humides
Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)
Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Chéry, Quanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)
Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme
Bois à préserver
Haies à préserver
Mars à préserver (sources : commune, RMB, CENB)
Surface en eau à préserver
Éléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
Éléments remarquables ponctuels
Éléments remarquables surfaciques
Alignement de façades
Cône de vue
Autres
Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
Cheminement doux à créer
Cheminement doux existant
Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
60-1	Commune de BUSSY LE REPOS	Bassin paysager	17357

